RAPPORT DE MADAGASCAR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DU FP-SADC, DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025
VICTORIA FALLS CITY, ZIMBABWE

Se référant aux Résolutions de la 56ème Assemblée plénière du FP SADC, qui s'est tenue à Livingstone, Zambie, du 8 au 15 décembre 2024, le tableau ci-dessous présente brièvement l'avancement de Madagascar en termes de sa mise en œuvre au niveau de chaque Commission permanente :

COMMISSIONS PERMANENTES	ETAT D'AVANCEMENT DE MADAGASCAR
1. COMMISSION FANR-CA *COMMISSION PERMANENTE ALIMENTATION, AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ACTIONS CLIMATIQUES.*	• Conformément à l'engagement du Forum pour le financement climatique, le Parlement malagasy a ratifié la loi autorisant le projet DEFI+, visant à renforcer la résilience des petits producteurs, promouvoir des pratiques agricoles durables et réduire les émissions liées à l'agriculture. • Dans la même dynamique, les projets RIZPLUS et FSRP, ratifiés par le parlement, traduisent une volonté ferme de transformation structurelle du secteur agricole, avec une approche intégrée et sensible au genre, combinant productivité, lutte contre l'insécurité alimentaire et résilience climatique. • Priorité nationale dans la loi de Finances 2025, la transition énergétique vise l'installation progressive de 1000 MW d'énergies renouvelables en quatre ans, grâce à des investissements publics et privés. En parallèle, des solutions comme la cuisson propre (éthanol, biogaz, charbon écologique) et la distribution des kits solaires (projet Hazavana ho anao) favorisent l'inclusion énergétique. • La création d'un Secrétariat d'État à la Souveraineté alimentaire reflète l'engagement du pays en faveur de

	la sécurité alimentaire, qui constitue une priorité nationale avec la transition énergétique dans la loi de Finances 2025. Il coordonnera les actions pour doubler la production nationale de riz d'ici 2030. • Dans le domaine de la gestion de l'eau, le programme REPAIR offre une réponse stratégique aux chocs climatiques en renforçant notre capacité de préparation et de résilience. • Face aux enjeux liés aux minéraux critiques, l'Assemblée nationale, à travers les Députés de l'opposition, a interpellé l'Exécutif pour apporter plus d'éclaircissement sur les normes applicables et les impacts d'un projet minier suscitant une forte agitation sociale dans le Sud du pays, réaffirmant ainsi son rôle de garant de la transparence et de la justice environnementale.
2. COMMISSION GEWAYD *COMMISSION PERMANENTE ÉGALITÉ DES SEXES, AVANCEMENT DES FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DES JEUNES.*	Dans le domaine de l'égalité des sexes, avancement des femmes et développement des jeunes, Madagascar a renforcé l'implication parlementaire pour atteindre la parité d'ici 2035. • Une analyse du cadre juridique a permis d'identifier des lacunes majeures, notamment l'absence de mécanismes contraignants. Cela a motivé un plaidoyer actif pour des quotas électoraux et la participation accrue des femmes, soutenue par le CNFM, le Caucus Genre et la société civile. • Des initiatives comme la coalition COJUSTIS et l'AWLN ont élargi les partenariats pour une gouvernance inclusive. Malgré l'absence de lois spécifiques sur la cyberviolence, des actions commencent à émerger au sein des Commissions concernées. • Les jeunes sont également mis en avant, à travers leur présence au PRJIO ou Parlement Francophone des Jeunes de l'Océan Indien et la préparation du sommet YouthConnekt Africa 2025. Par ailleurs, le programme DECIM contribue à réduire la fracture numérique, notamment pour les jeunes filles rurales. • Sur le plan institutionnel, le remaniement d'août 2024 a marqué une avancée historique vers la parité au gouvernement. Cependant, les inégalités électorales et économiques persistent visiblement, appelant à un plaidoyer budgétaire renforcé et à la finalisation de la Politique nationale pour l'Égalité Femme-Homme. • En outre, Les députés de Madagascar ont contribué activement à la dynamique régionale et nationale en faveur de l'égalité de genre et de la participation des jeunes :

	- Participation à des ateliers stratégiques sur l'analyse du cadre juridique lié à l'égalité de genre ; - Soutien aux projets de révision de lois clés, telles que la loi n°2007-022 sur le mariage des mineurs et la loi n°2022-003 sur la représentation des femmes ; - Plaidoyers à travers le Caucus Genre et les réseaux parlementaires pour promouvoir la parité dans les postes de décision ; - Collaborant avec la société civile et les partenaires techniques, notamment dans le cadre du Groupe Technique National sur la santé, les droits sexuels et reproductifs (GTN SDSR) et COJUSTIS.
3. COMMISSION TIFI *COMMISSION PERMANENTE COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCES ET INVESTISSEMENTS*	Madagascar franchit des étapes significatives dans la concrétisation des Résolutions de la 56e Assemblée, en alignant ses politiques sur les priorités régionales en matière de Commerce, Industrie, Finances et Investissements. Pour renforcer la transformation locale et créer des chaînes de valeur inclusives, la loi n°2023-017 sur l'exploitation et l'enrichissement des sables minéralisés à Fort-Dauphin permet désormais une valorisation sur place des minéraux stratégiques, génératrice d'emplois pour les jeunes. Dans une perspective de transparence et d'efficacité des investissements, la loi sur les Partenariats Public-Privé (Loi n°2015-039) garantit désormais un contrôle parlementaire renforcé, une distinction claire entre dette publique et PPP, et une implication stratégique du secteur privé. Pour revitaliser le tissu économique post-COVID, un programme national de relance de l'emploi et de soutien aux entreprises affectées est déjà en œuvre. La modernisation du secteur agricole, grâce à une nouvelle vision d'orientation, soutient quant à elle l'autosuffisance et les échanges. Enfin, le cadre fiscal et budgétaire a été consolidé à travers une réforme de la gestion des finances publiques axée sur la transparence, tandis que le commerce régional est désormais dynamisé par une loi facilitant la connectivité et la libre circulation des biens.
4. COMMISSION HSDSP *COMMISSION PERMANENTE*	Pour cette Commission, Madagascar progresse concrètement dans la mise en œuvre des Résolutions adoptées, notamment dans le secteur de la santé et du développement humain.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL HUMAIN ET PROGRAMMES SPÉCIAUX	Priorisant le financement de la santé, la Loi de Finances 2024, bien qu'en deçà du seuil d'Abuja, reflète une volonté politique ferme à travers l'augmentation du budget social et l'opérationnalisation de plus de 120 centres de santé. Elle intègre également des programmes d'investissements publics ciblés, sans introduire de nouvelles taxes, mais en renforçant la collecte fiscale. Concernant la couverture maladie universelle, plusieurs textes structurants dont les lois sur les assurances (loi n°99-013) et la protection sociale (loi n°2017-028) non contributive sont en place. Des études pilotes évaluent actuellement la faisabilité d'un régime viable et inclusif. En matière de financement innovant, des taxes existent sur les produits nocifs (tabac, alcool), qui pourraient être réaffectées à la prévention des maladies non transmissibles. Le rôle du Parlement est renforcé via les Commissions permanentes concernées, chargées d'évaluer l'allocation et l'usage des fonds publics dans la santé. L'approche genre et équité est intégrée dans les politiques sociales, notamment via des mesures ciblées en faveur des femmes, enfants et les populations vulnérables. Quant à la décentralisation des services de santé, elle progresse grâce à un cadre juridique solide (Loi organique 2014-018, Code de la santé 2011 et LPDE 2021), avec une territorialisation des politiques publiques soutenue par le Plan national de décentralisation émergente.
5. COMMISSION DGHR *COMMISSION PERMANENTE DÉMOCRATISATION, GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS.*	Dans un contexte de fragilité institutionnelle et sociale, Madagascar poursuit des réformes significatives pour renforcer la Gouvernance Démocratique et les Droits Humains et mettre en œuvre les Résolutions de la 56ème Session plénière du Forum Parlementaire de la SADC (FP-SADC). Concernant le renforcement démocratique et fonctions parlementaires, des avancées notables ont été enregistrées, notamment l'élaboration en 2023 d'une Charte de bonne conduite des partis politiques, destinée à promouvoir la démocratie interne et la redevabilité. Le concept de « démocratie impulsée par le peuple », porté par le Président du FP-SADC, l'Honorable Justin TOKELY, a été concrétisé par des audiences publiques. La transformation numérique (Programme national d'e-gouvernance) et les outils innovants de lutte contre la corruption électorale (outil : Hayfidy Communal) ont renforcé la transparence. Toutefois, le

	cadre électoral demeure perfectible, en particulier sur l'encadrement de la précampagne et le financement des partis. Sur le désarmement et sécurité humaine, Madagascar a participé à des initiatives régionales (Faire taire les armes de l'UA) et internationales (Conférence de l'ONU sur les ALPC, 2024), et a organisé un dialogue stratégique sur le genre et les armes. Malgré l'adhésion à la Déclaration de Dublin, le pays reste confronté à l'absence de point focal national et à une faible intégration des normes sur les armes explosives. Un engagement plus clair sur l'interdiction des armes autonomes est attendu, conformément à la Résolution 78/241 de l'ONU (2023). Pour les réformes électorales et prévention des violences, la CENI a amélioré la gestion des listes électorales (58,56% mises à jour en 2025), mais son indépendance reste contestée. Pourtant, les violences post-électorales de 2024 ont révélé l'urgence de renforcer les mécanismes de médiation et de transparence en terme électorale. Madagascar progresse partiellement vers l'alignement à la Loi type électorale de la SADC. En ce qui concerne l'intégration régionale et participation citoyenne, la ratification, en mars 2025, de l'accord transformant le FP-SADC en Parlement régional marque une avancée majeure vers l'harmonisation législative. Les consultations publiques sur le climat et les ressources naturelles, ainsi que la participation au SARCOF-30, illustrent l'engagement pour une démocratie participative et une gouvernance environnementale résiliente. En fin pour la participation des jeunes, des pistes prometteuses émergent pour l'inclusion des jeunes dans la gouvernance : introduction de quotas, abaissement de l'âge d'éligibilité, et réflexion sur un financement public des candidatures. Le Groupe des Jeunes Malgaches Patriotes (GJMP) incarne cette dynamique, bien que des mesures plus structurelles (éducation civique, outils numériques) restent à renforcer.

Fait à Antananarivo, le 28 Mai 2025